



Solidaires, Unitaires et Démocratiques Groupe BPCE
Section syndicale Caisse d'Epargne Ile-de-France

64/68 rue du Dessous des Berges 75013 Paris
01 70 23 53 40 ou 01 70 23 53 38
sudceidf@orange.fr
www.sudbpce.com



INFOS CE du 31 août 2016

- **AGC/RGC : Coup de Trafalgar**
- **Vente à distance, réorganisation du CRC : cafouillages en cascade**
- **Créteil Soleil : changements d'horaires envisagés**

AGC et RGC : Coup de Trafalgar

Ainsi donc, des RGC et AGC seraient volontaires pour rejoindre des postes de commerciaux. Et pour certains, des RGC (TM4) notamment, ils accepteraient sans coup férir d'occuper l'emploi de Conseiller Commercial (T3). Quel beau roman compté à l'unisson par le DRHS, M. De Laportalière et Mme Kilani. Et « croix de bois croix de fer, s'ils mentent ils vont en enfer ». Du roman au bobard...

La réalité est bien évidemment toute autre et les dessous de l'histoire pas très chics. M. Lebrun, Directeur du réseau BDD, considère plus de 180 collègues de l'entreprise comme improductifs, n'hésitant pas, par ailleurs, à les traiter de « feignasses ».

Après une tentative avortée de leur proposer des postes, créés pour l'occasion, de responsables ou chargés d'accueil en 2011; il adopte en 2016 une toute autre méthode, plus fidèle à sa personnalité : le coup de force. Sans jamais rien dire de ses véritables intentions.

La réorganisation de la BDD fixait une cible de : 36 postes d'assistants de gestion commerciale répartis proportionnellement au nombre d'agences par Direction Régionale. Et 93 postes de RGC à raison de un par agence de catégorie A.

A ce jour, la cible n'est pas atteinte et les RGC et AGC surnuméraires.

Sa démarche vise-t-elle à revenir en loucedé sur les postes cibles et supprimer purement et simplement les postes prévus ? Entend-il - en forçant les AGC et RGC à intégrer des postes de Conseillers financiers et/ou Conseillers commerciaux - atteindre la cible plus facilement ? Nul ne le sait.

Mais, les pressions exercées depuis des mois sur nos collègues aboutissent. Certains pour avoir la paix ou tout simplement conserver un emploi ont accepté ce qui peut s'apparenter à un marché de dupes. Quand d'autres ont purement et simplement quitté l'entreprise. Ces pratiques de chantage et de pressions sont indignes d'une entreprise comme la CEIDF. Le directoire doit en toute transparence annoncer ses intentions en respectant les nécessaires formes juridiques qui s'imposent à lui.

.../...

Développement de la VAD et réorganisation du CRC : cafouillages en cascade

Le développement de la vente à distance (VAD) passe, selon nos dirigeants, par la réorganisation des Centres de relations clientèle (CRC). Cela a fait l'objet d'une information consultation du CE.

Ainsi tous les contrats et horaires de travail des téléconseillers ont été modifiés. Les horaires tardifs et bouleversement de la vie personnelle induits ont contraint nos collègues à la grève sans que jamais le DRHS d'alors ne daigne discuter de leurs propositions. Aujourd'hui, certains ont demandé à quitter le CRC et rejoindre le réseau. D'autres ont démissionné de l'entreprise et les derniers ont postulé pour intégrer le Middle Office OVAD à Athos.

On pensait qu'après le passage en force, la direction mettrait un point d'honneur à réussir la mise en œuvre. Ben, c'est raté... Et on hésite entre deux **maux** : amateurisme ou déloyauté. En fait, ils sont atteints des deux.

Les avenants aux contrats de travail sont datés du 1^{er} septembre pour mise en œuvre à cette date (un jeudi) finalement repoussée au lundi 5 septembre. Logique et prévisible pour des raisons de temps de travail ou de jours de congés. Mais pas du tout anticipé. Aucun collègue n'a eu d'information officielle ...

Le Middle Office destiné à soulager le CRC d'OVAD ouvrirait, au mieux mi-septembre. Comment ? A effectif complet et formé ? On en doute.

Par ailleurs, 13 agences devaient perdre le bénéfice de l'accueil téléphonique centralisé (ATC) effectué par les téléconseillers des CRC. Seules 6 reprendront 50% de leurs appels dès la mi-septembre, 4 de plus avant la fin de l'année. Tant mieux pour les agences qui ne verront pas immédiatement leur activité polluée par le téléphone. Pendant ce temps-là les objectifs de ventes, appels sortants et entrants, demeurent pour les téléconseillers et bien entendu, ils devront traiter l'OVAD agence non géré par le Middle Office et, comme si cela ne suffisait pas, ils auront toujours la charge de l'ATC.

Il aurait mieux valu différer la mise en œuvre au mois d'octobre afin que les CRC fonctionnent au mieux. Mais le bon sens n'est pas la chose la mieux partagée à la CEIDF. Gêné aux entournaures, le DRHS n'a pu que constater les dégâts sans pour autant prendre, à notre connaissance, de mesures correctives.

Créteil Soleil : changement d'horaires en vue

Cette agence de centre commercial bénéficie d'horaires spécifiques du lundi au samedi de 10 h à 19 h, certains collègues travaillant le lundi, d'autres le samedi.

Le projet prévoit la fermeture le lundi, l'ouverture à la clientèle de 10 h à 13 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30 (16 h 30 le samedi). Cela permet aux collègues de déjeuner ensemble et de tenir le comité du jeudi l'heure précédent l'ouverture.

Ils entraînent la suppression de 2 postes : 1 COCO et 1 COFI. Le COFI restant aura un portefeuille, d'après le DR du 94, correspondant à 110% de la moyenne d'un portefeuille à la CEIDF ; on a connu mieux comme explication quand la question porte sur la charge de travail.

Afin de faciliter les renforts à Créteil Soleil, les mutations et permettre aux collègues de terminer plus tôt, les élus **Sud** ont proposé de passer l'agence en horaires « bureaux-commerces NCA » comme c'est le cas dans d'autres centres commerciaux (Les Ulis2, Rambouillet Bel-Air, Vélizy2, par exemple).

Dans un premier temps, cette proposition jugée impossible car les boutiques du centre ouvriraient à 10 h est parue envisageable : le CIC ouvrant à 9 h 15. Ouvrir à 9 h 30 ne devrait donc pas poser de problème.

Pour conclure, les horaires spécifiques de cette agence relèvent de « l'accord de substitution de juillet 2008 relatif à la durée annuelle de travail et des horaires de travail ». Il faudrait donc signer un avenant à cet accord, ce que la direction n'a pas envisagé. Nous aurons certainement plus de détails lors du prochain CE et, pour le moment, nous savons juste que les salariés de l'agence sont favorables au projet.

Notre proposition ne devrait que les satisfaire.

N° 14/2016

Paris, le 6 septembre 2016 / Les élus CE **Sud - Solidaires**

François Baron, Pierre Bouvier, Christine Deldicque, Martine Desaulles, Jean-Philippe De Sousa, Michèle Di Cicco, Catherine Jousset, Bettina Larry, Manuelle Marchand, Françoise Quelen, Frédéric Roy

J'ADHÈRE AU SYNDICAT NATIONAL SUD-SOLIDAIRES BPCE

à retourner à la permanence SUD par courrier interne, 64-68 rue du Dessous des Berges, 75013 Paris

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

ADRESSE PERSONNELLE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

PORTABLE PERSONNEL : 0.../...../...../...../.....

EMAIL PERSONNEL :

AFFECTATION :

FONCTION :

CLASSIFICATION :

SALAIRE NET ANNUEL (pour calculer la cotisation) : €

La cotisation annuelle est prélevée en 4 trimestres et s'élève à 0.40% du salaire net. Elle peut donner droit à un crédit d'impôt de 66 % des cotisations annuelles versées ; les dispositions législatives peuvent évoluer.

«Je m'engage à payer ma cotisation»

